

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CONDE SUR NOIREAU

R E C E P I S S E D E D E P O T

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 94
14110 CONDE SUR NOIREAU
TEL : 02 31 69 01 28

SCP ALLART ET BOULAY

BP 255

61105 FLERS CEDEX

V/REF :
N/REF : 2003 B 48 / A-330

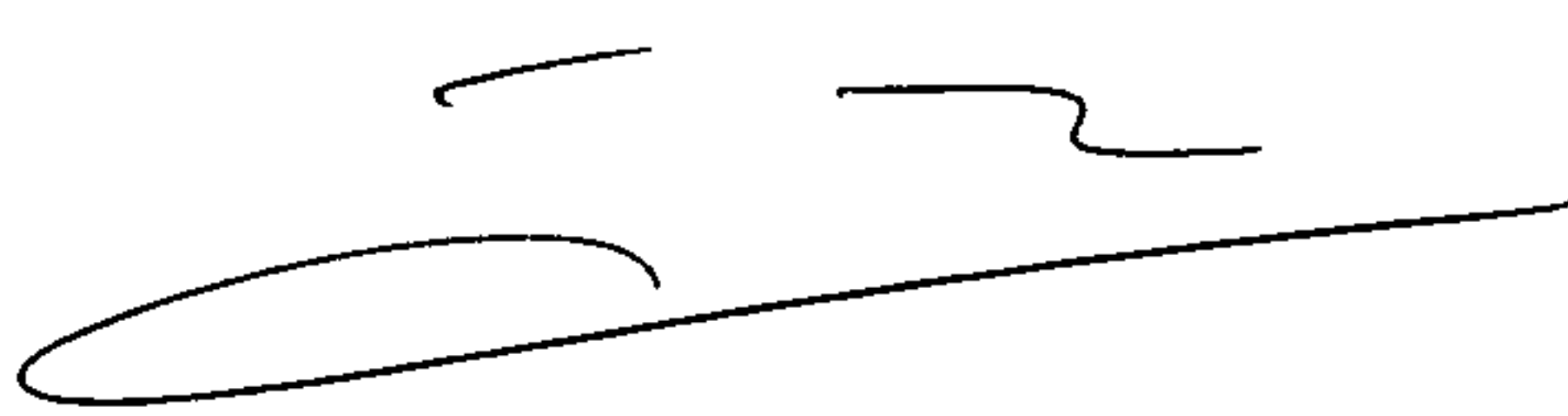
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CONDE SUR NOIREAU CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/03/2004, SOUS LE NUMERO A-330,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES
PAR LA SOCIETE NAPOLY TRANSPORTS SAS A LA SAS LOLATOMALEX, DU 12.02.04

... CONCERNANT LA SOCIETE
NAPOLY TRANSPORTS SAS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
LA ROUSSELIERE
FLERS
61100 FLERS

R.C.S CONDE SUR NOIREAU 399 557 206 (2003 B 48)

LE GREFFIER



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA REMUNERATION DES APPORTS
EFFECTUES PAR LA SOCIETE NAPLOY TRANSPORTS SAS A LA SAS LOLATOMALEX**

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Conde sur Noireau en date du 5/01/2004, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports partiels devant être effectués par la SAS Napoly dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

Exposé sur l'opération projetée

Sociétés concernées

La SAS Napoly est une SAS au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est à Flers, la Rousselière.

La SAS Transport Napoly a pour objet social l'activité de transport routier, public ou privé, de personnes ou de biens, la location de tous types de véhicules, l'activité de garage, l'achat et la vente de tous types de véhicules.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres, ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

La SAS Lolatomalex est une SAS au capital de 38200 €, dont le siège social est à Flers, la Rousselière.

Son objet social est l'activité de transport routier public ou privé, de personnes ou de biens, la location de tous types de véhicules, l'activité de garage, l'achat et la vente de tous types de véhicules.

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport de société en participation, de groupement d'alliance, de commandite ou autres.





SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE DE GESTION ET DE REVISION

Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris et Rouen
Inscrite en qualité de commissaire aux comptes auprès de la Cour d'Appel de Paris
Siège Social : 2, rue Parrot – 75012 – PARIS – Société Anonyme au capital de 10.000.000 €
R .C PARIS B 662 015 072

But de l'opération

La SAS Napoly transport détient à ce jour 100% des 1910 actions composant le capital de la SAS Lolatomalex.

Compte tenu de sa double activité de transport routier et de prise de participation dans d'autres sociétés, il est apparu nécessaire, afin d'améliorer la gestion et le contrôle des deux exploitations de les scinder.

La Sas Napoly fait donc apport de l'actif et du passif de l'activité de transport à la SAS Lolatomalex.

Bases de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport partiel et de l'augmentation de capital en résultant chez SAS Lolatomalex, il a été décidé de retenir les comptes annuels de SAS Napoly arrêtés au 31/03/2003.

Les comptes de la SAS Napoly Transports de l'exercice clos au 31/03/2003 ont été approuvés par votre assemblée générale du 27/08/2003.

Le commissaire aux comptes dans son rapport présenté à l'assemblée du 27/08/2003 a certifié que les comptes annuels étaient réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Période intercalaire

De convention expresse, toutes les opérations faites depuis le 31/03/2003 par la Sas Napoly Transports seront considérées comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif et le passif, pour le compte et aux risques de la société bénéficiaire de l'apport.

Le traité d'apport précise qu'il en sera de même de toutes les dettes et charges y compris celles dont l'origine serait antérieure au 31/03/2003, date d'effet de l'apport, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette société.



Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre
de Rouen

Régime fiscal de l'opération

La fusion est placée sous le régime des scissions prévu à l'article 387 de la loi du 24/07/1966.

Il est ici précisé que cet apport partiel d'actif fait l'objet d'une demande d'agrément des services fiscaux. Je n'ai pas connaissance du résultat de cette demande à ce jour.

Description et évaluation des apports

En ce qui concerne l'actif net apporté à votre Société, il faut distinguer les valorisations suivantes :

► la valorisation des actifs immobilisés incorporels et corporels

Les actifs immobilisés incorporels

-  Le fonds de commerce de la Sas Tansport Napoly est évalué à 1.800.000 €. La méthode retenue pour l'évaluation est celle de la rente du Goodwill. La rente est estimée à 540 k€ et actualisée à 7.50% sur 4 ans.

Les actifs immobilisés corporels

Les actifs immobilisés corporels sont évalués à leur valeur vénale.
Pour l'essentiel les biens apportés sont des matériels roulants évalués à leur valeur vénale par Monsieur Napoly.
Les matériels roulants correspondants aux véhicules de direction des cadres non transférés ne sont pas apportés.

► La valorisation des immobilisations financières

La valeur apportée correspond aux parts sociales du Crédit Agricole sur les emprunts réalisés pour acquérir le fonds Menard.

► La valorisation des actifs circulants

Les actifs circulants sont apportés pour leurs valeurs comptables issues des comptes clos au 31/03/2003. Ne sont apportés que les actifs correspondant à la branche d'activité faisant l'objet de la Scission.



**SOCIETE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
DE GESTION ET DE REVISION**

Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris et Rouen
Inscrite en qualité de commissaire aux comptes auprès de la Cour d'Appel de Paris
Siège Social : 2, rue Parrot – 75012 – PARIS – Société Anonyme au capital de 10.000.000 €
R .C PARIS B 662 015 072

► La valorisation des passifs

Les passifs repris sont ceux issus des comptes clos au 31/03/2003 majorés des dettes fiscales liées à la prise en charge par votre société de l'impôt sur la plus-value calculée sur les éléments amortissables au moment de l'apport partiel.

L'impôt pris en charge est de 48.532 €

Le tableau présenté ci-après récapitule les valeurs d'actifs apportés ainsi que les passifs pris en charge.



Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre
de Rouen

Tableau récapitulatif des apports de la SAS Napoly Transports au 31/03/2003

Actif apporté	Valeurs
Droit au crédit bail immobilier	
Logiciels	3 201
Fonds de commerce	1 800 000
Immobilisations incorporelles	1 803 201
Matériel et outillage	7 950
AAI divers	22 075
Matériel de transport	1 727 400
Matériel et mobilier de bureau	23 861
Immobilisations corporelles	1 781 286
Titres de participation	
Autres immobilisations financières	1 266
Immobilisations financières	1 266
Stock et encours	49 948
Avances et acomptes sur commandes	924
Clients et comptes rattachés	1 463 016
Disponibilités	190 124
Charges constatées d'avance	25 804
Actif circulant	1 729 816
Total de l'actif apporté	5 315 569

Passif pris en charge	Valeurs
Provisions réglementées	
Provisions pour impôts	244 528
Provision pour charges	30 974
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	947 965
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus	243
Fournisseurs et comptes rattachés	262 446
Dettes fiscales et sociales	741 777
Autres dettes	553
	2 228 485
Actif net apporté	3 087 084
Bonî de fusion	3 087 084

 Vérifications effectuées

*J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon la norme de la
Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :*

- ☒ *Contrôler la valeur attribuée aux apports.*
- ☒ *M'assurer que les événements intervenus pendant la période
de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause
l'évaluation des apports.*

J'ai en particulier pu disposer et effectuer mes diligences à partir :

- ☒ *Des comptes certifiés de la SAS Napoly au 31/03/2003*
- ☒ *des comptes de la Sas Napoly au 30/09/2003*

 Conclusion

*Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport partiel
ci-dessus, dont le total s'élève à 3.087.083,53 €.*

*Le montant de l'actif net apporté par la société absorbée est au moins égal
au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante augmenté de
la prime de fusion.*

Fait à Carentan le 12/02/2004


Paul MAURER
Paul.maurer@socogere.fr
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie de
Caen